



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/315
S/19795
18 avril 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-troisième session

Points 30, 72, 130, 134 et 137 de
la liste préliminaire*

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION
INTERNATIONALE CONTRE LE
RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE
FINANCEMENT ET L'INSTRUCTION DE
MERCENAIRES

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU
BON VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-troisième année

Lettre datée du 18 avril 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte
ci-joint de la lettre datée du 14 avril 1988 qui vous a été remise à Genève de la
part de M. Zain Noorani, Ministre d'Etat aux affaires étrangères du Pakistan, comme
document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 30, 72, 130, 134
et 137 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) S. SHAH NAWAZ

A/43/50.

ANNEXE

Lettre datée du 14 avril 1988, adressée au Secrétaire général par
Le Ministre d'Etat aux affaires étrangères du Pakistan

La cérémonie de signature marque aujourd'hui la conclusion du processus de négociation sur la situation concernant l'Afghanistan, qui a commencé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies il y a près de sept ans. J'ai l'honneur de vous exprimer à cette occasion la profonde gratitude du Gouvernement pakistanais et son immense satisfaction devant la conclusion de ces accords. Vous avez fait démarrer le processus de négociation et, lorsque vous avez assumé vos hautes fonctions, vous avez continué d'y apporter votre appui ferme et résolu. J'aimerais aussi vous faire part de notre gratitude et de notre admiration pour les efforts inlassables, le dévouement, la persévérance et, par-dessus tout, l'habileté remarquable dont votre représentant, M. Diego Cordovez, a fait preuve au cours de ces négociations complexes qui se sont déroulées dans des circonstances difficiles et souvent éprouvantes. La contribution de ce dernier au succès de ces négociations est digne d'éloges et de respect. Elle mérite une mention spéciale.

Les Accords de Genève prouvent sans nul doute que le système des Nations Unies a réussi à faire triompher les principes du droit international et à réparer une grave injustice. Nous espérons fermement que le respect de la lettre comme de l'esprit de ces Accords ouvrira la voie au rétablissement de la paix et du calme en Afghanistan et contribuera ainsi à la stabilité et à la coopération dans la région, ainsi qu'à la sécurité et à l'amélioration du climat politique mondial.

Les Accords signés aujourd'hui portent sur les aspects extérieurs du problème afghan. Il est admis depuis longtemps que le rétablissement de la paix et du calme à l'intérieur de l'Afghanistan exige le retrait des forces étrangères ainsi que la mise en place d'un gouvernement acceptable pour tous les secteurs de la population afghane, en particulier pour les Mujahidins et les réfugiés. Il faudra donc que toutes les parties concernées poursuivent leurs efforts pour aider les Afghans à mettre en place un gouvernement en qui ils aient pleinement confiance. Entre-temps, le Gouvernement pakistanais, vu les réalités de la situation en Afghanistan et malgré les Accords signés aujourd'hui, continuera, conformément à la décision prise par l'Organisation de la Conférence islamique, de ne pas reconnaître le régime de Kaboul.

Le Gouvernement pakistanais comprend bien que les droits et obligations assumés par les Etats garants sont conformes aux principes de l'égalité et de la réciprocité et en accord avec le droit du peuple afghan à déterminer librement son système politique, économique et social. Le Gouvernement pakistanais signe les Accords sur la base des arrangements conclus dans les échanges entre les Etats garants.

Les Afghans doivent pouvoir décider de leur avenir dans la liberté, liberté pour laquelle ils ont consenti d'énormes sacrifices. Il faut les aider, vu l'ampleur et l'urgence de la tâche, à mener à bien la reconstruction nationale et à reconstruire une société divisée par un conflit qui s'est prolongé pendant près de 10 ans.